

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
07/4/34
DOSSIER N°5821**

**PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE
PROMENADES ET DE RANDONNÉE (P.D.I.P.R.)**

Étaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Catherine DEFEMME à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Valéry MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Bertrand LABAR
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES
ET DE RANDONNÉE (P.D.I.P.R.)**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU les délibérations de l'Assemblée Départementale N°8/5/9 en date du 19 mai 2008 et N°12/5/28 du 17 décembre 2012,*

VU la délibération de l'Assemblée Départementale N° 2022-09/3/14 en date du 09 septembre 2022 relative à la création du Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Creuse,
VU les délibérations des Commissions Permanentes N°12/3/10 en date du 15 décembre 2015, N°06/5/29 du 17 juin 2016, N°12/5/21 du 9 décembre 2016, N°06/5/34 du 2 juin 2017, N°12/5/20 du 22 décembre 2017, N°06/5/23 du 15 juin 2018, N°12/5/13 du 21 décembre 2018, N°06/5/34 du 14 juin 2019, N°10/5/37 du 4 octobre 2019, N°06/5/14 du 12 juin 2020, N° 05/5/40 du 21 mai 2021, N° du 10/4/26 du 8 octobre 2021, N° 03/4/26 du 25 mars 2022, N° 08/07/2022/4/30 du 8 juillet 2022, N° 2022-11/4/20 du 18 novembre 2022,
VU l'article L361-1 du Code de l'Environnement,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-07/4/34 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'inscrire au PDIPR (et en conséquence au PDESI) les linéaires complémentaires de chemins figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- de maintenir sur le territoire des communes n'ayant pas fait l'objet d'une réactualisation du PDIPR, l'inscription des chemins visés par la délibération de l'Assemblée départementale n° 08/5/9 du 19 mai 2008.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET